

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 4/2021
11 février 2021

Publication de la loi dispositions diverses

Nous portons à votre connaissance que la loi portant dispositions diverses en matière d'Economie du 2 février 2021 est publiée aujourd'hui au Moniteur belge. Cette loi modifie entre autres certaines dispositions du livre IV du Code de droit économique.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :

Yves Van Gerven
Directeur des affaires juridiques
Tél : + 32 (2) 277 62 57
Courriel : yves.vangerven@bma-abc.be
Site internet : www.concurrence.be

L'Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l'ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L'ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l'Union européenne et la Commission européenne à l'intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).